

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

TROPHEES PRO BONO 2021

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse barreausolidarite@avocatparis.org **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

Un dossier de candidature est composé :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

- 1) **Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :** Cette candidature est présentée au nom d'un collectif d'avocates parisiennes qui participent à la permanence juridique dématérialisée, gratuite et 100% accessible mise en place par l'association Droit Pluriel en partenariat notamment avec l'Ordre des avocats de Paris. Le collectif parisien du réseau « Agir Handicap » de l'association Droit Pluriel est composé de Me Betty Borne, Me Ludivine Lubaki, Me Sylvie Moncourtois, Me Mathilde Routhe Beaucart, Me Layla Saidi, Me Yannick Luce, Me Emilie Tadéo, Me Caroline Pierrey et Me Maria Maranhao-Guitton.
- 2) **Intitulé de l'initiative ou des initiatives ou de l'association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature :** « Agir Handicap », la permanence juridique dématérialisée, gratuite et 100% accessible qui permet à toute personne en situation de handicap ou à une personne aidante de bénéficier d'une consultation juridique sur ses droits et la meilleure manière de les faire valoir.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



3) **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil¹ :**

- Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix Solo (avocat individuel)
- Prix en Equipe (cabinet ou collectif d'avocats)

4) **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec :**

- Oui
- Non

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat : Droit Pluriel est une association reconnue d'intérêt général qui travaille à rendre la justice accessible à tous. La permanence juridique proposée par l'association permet à toute personne en situation de handicap de poser une question par mail, message vocal ou vidéo en langue des signes. Une réponse lui est apportée, directement ou par l'intermédiaire de l'association, par les avocats du collectif « Agir Handicap » engagés bénévolement dans ce service solidaire.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public : Cette permanence est le seul service d'information juridique 100% accessible permettant au public en situation de handicap de connaître ses droits. Depuis sa création le 20 avril 2020, plus de 2000 réponses ont été apportées, par téléphone, par mail ou en langue des signes. 7 jours après la date de la question posée, un suivi rigoureux est effectué par Droit Pluriel par mail ou par téléphone afin de s'assurer que la personne concernée n'a pas d'autres demandes. Le taux de satisfaction établi est de 99.10%. Les retours négatifs, extrêmement rares, permettent à l'association de corriger immédiatement le moindre problème.

C. Description de l'engagement du candidat au sein de ces actions ou de l'association : Toutes les avocates parisiennes du collectif « Agir Handicap » qui ont rejoint ce service solidaire se sont engagées à dispenser bénévolement, une fois par semaine, une consultation juridique écrite ou par téléphone.

D. Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous paraît-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d'autres lieux : « Agir Handicap » est le premier service d'information juridique gratuit et entièrement accessible. Référencé par le gouvernement, par de nombreuses collectivités territoriales, par des structures d'accès au droit, par des associations et par des numéros d'urgence, il mobilise un important réseau d'avocats répartis sur tout le territoire. Il œuvre ainsi à reconnecter le public en situation de handicap au secteur du droit, et peut donc être considéré, de fait, comme un service d'utilité publique. Cette permanence juridique démontre depuis son existence qu'elle répond à un besoin important : des initiatives similaires pourraient être développées dans tous les pays francophones.

¹ 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.
5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie.

